



Encaissement du loyer aléatoire

Par **veronick**, le **08/02/2011** à **14:55**

Bonjour, rnma propriétaire a augmenter mon loyer de 20 euros le 15 novembre 2010(mon bail commence le 1er!!), et je ne pense pas qu'elle se soit basée sur les chiffres donnés par L'INSEE! je paye mon loyer tout les mois le 10 par cheque bancaire. j'aimerais savoir si elle a le droit de ne pas encaisser le loyer du mois de decembre dont j'ai etablit le cheque le 10/12 et encaisser 2 mois de loyer en mm temps (je precise que ca a plomber mon compte en banque et mon budget pour plusieurs mois) le 13/01 /2011 j'ai donc eu 2 mois de loyer debiter de mon compte... aidez moi sil vous plait je voudrais savoir si je peut reagir ou pas!! merci beaucoup

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **14:58**

Si vous avez émis un chèque vous laissez l'argent sur votre compte tant qu'il n'est pas débité, donc ça ne peut pas vous générer des problèmes financiers.rnPayez par virement.rnrnConcernant l'augmentation, il faudrait d'autres renseignements pour savoir si elle est ok. Qu'en est-il des charges ? Elles sont régularisées ?